

HSBC Global Asset Management (France)

Politique d'engagement

Juin 2019



HSBC
Global Asset
Management

PUBLIC - Document non contractuel. Ce rapport peut être proposé à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF. Les informations contenues dans ce document de doivent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

Introduction

Chez HSBC Global Asset Management, nous pensons que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement peut avoir une incidence sur la performance des entreprises.

Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients. Le dialogue que nous établissons avec les entreprises et les autres émetteurs dans lesquels nous investissons est un élément important de notre démarche d'intégration ESG.

Notre objectif d'engagement est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG. Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG dans leur stratégie et leurs activités. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote.

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche d'engagement se caractérise par cinq champs d'actions : un suivi exigeant des émetteurs, un dialogue régulier avec les entreprises, un engagement collaboratif avec les parties prenantes et les autres actionnaires, l'exercice de nos droits de vote selon une politique précise et la communication de nos activités d'engagement.

Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations. Cette politique reflète notre respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, ainsi que celles du code britannique (*UK Stewardship Code*), des Principes d'actionnariat responsable de Hong Kong (*Hong Kong Principles of Responsible Ownership*) et des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, dont nous sommes signataires.

1 Suivi des émetteurs

En tant que partie intégrante de notre processus d'investissement, nous surveillons et analysons avec soin toutes les sociétés et autres émetteurs détenus dans les portefeuilles de gestion active, aussi bien avant que pendant la période d'investissement.

Notre suivi couvre : la stratégie, les résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise.

Cela peut comprendre l'évaluation des données spécifiques aux sociétés et émetteurs et celles du marché, la prise en compte des recherches effectuées par les courtiers et d'autres prestataires de recherche indépendants - y compris la recherche ESG et le vote, la participation à des réunions individuelles et collectives avec les équipes dirigeantes, la visite de sites de production, la discussion avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes - pour établir notre propre modélisation financière.

Les sociétés et autres émetteurs détenus au sein de portefeuilles de gestion active font l'objet de discussions régulières au sein de nos équipes d'investissement, sur la base de nos activités de suivi et de nos analyses.

Nous nous appuyons également sur nos travaux de recherche ESG (interne et externe) et nos activités d'engagement pour suivre l'exposition et la gestion des risques ESG des portefeuilles de gestion quantitative.

2 Dialogue avec les entreprises

Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement de gestion active.

Ce dialogue est un élément clé du suivi de la gestion des actifs de nos clients. Il peut s'inscrire dans le cadre de notre suivi des entreprises et des émetteurs ou intervenir en réponse à une montée de certaines préoccupations.

Nous interpellons les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, l'allocation du capital et leur gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Nous nous efforçons souvent de comprendre l'approche adoptée par la direction et de vérifier dans quelle mesure ils sont de bons intendants.

Nous encourageons également les sociétés et les autres émetteurs détenus dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier dans leur gestion des enjeux et des risques ESG.

Nous soulevons les questions ESG ou d'autres préoccupations avec les entreprises lorsque nous estimons que cela sert les intérêts des investisseurs, en identifiant les risques spécifiques à l'entreprise ou les risques systémiques.

Nous hiérarchisons nos interventions en fonction de la taille de nos positions, de l'importance des questions concernées et de notre exposition globale à ces questions.

Outre les relations que nous entretenons avec la direction et les investisseurs, nous dialoguons avec d'autres cadres dirigeants le cas échéant, y compris les responsables régionaux ou les chefs de division, ainsi qu'avec les spécialistes de la stratégie ou des questions ESG.

Le dialogue actionnarial se fait par le biais de réunions, de conférences téléphoniques et de correspondances. Nous déposons des résolutions d'actionnaires et appuyons ou présentons des déclarations aux assemblées générales d'actionnaires afin de communiquer publiquement avec les entreprises et d'intensifier notre engagement.

3 Engagement collaboratif

Nous collaborons avec des entreprises et d'autres émetteurs aux côtés d'autres investisseurs dans le cadre de différents engagements collectifs.

Ceux-ci peuvent s'inscrire dans le cadre d'une initiative plus large qui vise à faire face à des enjeux systémiques comme le changement climatique, ou à refléter des préoccupations plus spécifiques à telle ou telle entreprise, partagées collectivement par un groupe d'investisseurs.

L'engagement collaboratif est bénéfique aux entreprises car il leur permet d'initier un dialogue ciblé avec un certain nombre d'investisseurs sur différents sujets de préoccupation. Il permet également de mutualiser les idées et ressources des différents investisseurs impliqués pour répondre à ces préoccupations.

Nous veillons à respecter les règles relatives à la concertation et aux autres formes d'action collective, ainsi que les règles relatives aux informations privilégiées.

4 Exercice des droits de vote

Nous estimons que l'exercice des droits de vote est une expression importante de notre démarche en termes de responsabilité actionnariale et, plus généralement, d'investissement responsable.

Notre politique de vote européenne encourage la mise en place de normes rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise. Elle encourage également la transparence et la prise de responsabilités vis-à-vis des questions environnementales et sociales.

Nous appliquons ces directives de vote aux résolutions soumises lors des assemblées générales d'actionnaires. Nos directives tiennent compte des normes de gouvernance des marchés développés et émergents.

Nous exerçons les droits de vote rattachés à l'ensemble des titres actions pour lesquels nos clients nous ont délégué ce droit, à moins que le coût ou d'autres contraintes induisent que ce n'est pas dans leur intérêt de le faire.

Les votes concernant toutes les positions de gestion active sont examinés par les gérants de portefeuille. Les positions de gestion quantitative font généralement l'objet d'un vote automatique conformément à nos directives.

Le dialogue que nous établissons avec les entreprises dans le cadre de l'exercice des droits de vote est un élément important de notre activité actionnariale.

Notre politique de vote européenne est disponible à l'adresse suivante :

www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf

Les directives globales de vote - hors Europe – peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/global-voting-guidelines-fr.pdf>

5 Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Nos activités d'engagement et de vote ont vocation à promouvoir et à protéger les intérêts de nos clients en tant qu'investisseurs.

Nous sommes conscients du fait que des conflits d'intérêts réels et potentiels peuvent survenir dans le cadre de ces activités d'engagement et de vote. Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des dispositifs visant à identifier, prévenir et gérer de tels conflits. Parmi eux figurent l'indépendance fonctionnelle et opérationnelle vis-à-vis des autres filiales du Groupe HSBC, la politique de vote, et la procédure d'identification, de prévention et de gestion des conflits.

La gestion des conflits d'intérêts fait partie intégrante du cadre de gouvernance, qui comprend des réunions régulières sur la gestion des risques, un Forum dédié, ainsi que la responsabilité du Directeur général sur le respect de la politique de gestion des conflits d'intérêts de HSBC Global Asset Management (France).

Pour de plus amples informations :

www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/amqfr-conflit-interet-fr.pdf

Reporting

Les rapports concernant nos activités d'engagement et de vote sont mis à la disposition des clients selon leurs besoins. Nous publions également sur notre site Internet un rapport trimestriel des activités de vote et une synthèse annuelle des activités d'engagement.

L' historique de vote ainsi que la synthèse des activités d'engagement sont disponibles à l'adresse suivante :
www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/active-stewardship

@Copyright HSBC Global Asset Management 2019. Tous droits réservés.

